

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres
Afférents au conseil
communautaire : 33
En exercice : 33
Qui ont pris part à la
délibération : 24
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Séance ordinaire du 23 mars 2023

**L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-trois mars à dix-huit heures**

Date de convocation
Le 16 mars 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage
Le 16 mars 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS : M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME SYLVETTE GILL, MME CHRISTINE WINKELMANN, M. JEAN-MICHEL MARLOT, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. FABRICE LEAUNE, MME BRIGITTE MACHARD, MME GERALDINE ORTEGA, M. VINCENT FAURE, MME DOMINIQUE FICTY, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER : MME LILIANE DIAZ A M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, M. HERVE AURIACH A M. JEAN-MICHEL MARLOT, M. LOUIS DRIEY A MME BRIGITTE MACHARD, M. MICHEL VIDAL A MME GERALDINE ORTEGA, M. PASCAL CROZET A M. VINCENT FAURE

ABSENTS : MME FRANÇOISE CARRERE, M. ROLAND ROTICCI, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Jacqueline JOURDAIN

Délibération
n°2023-023

Rapporteur : Mme Marie-José AUNAVE

**Création du budget
annexe de la zone
d'activité économique
Fernand Gonnet à
Camaret-sur-Aygues
/ APPROBATION**

Le rapporteur expose :

Le principe d'unité budgétaire est un principe fondamental de la comptabilité et des finances publiques. Il est néanmoins parfois nécessaire de retracer de façon isolée certaines opérations financières et comptables, ce qui est notamment le cas de l'aménagement des zones d'activité économique (ZAE).

Les opérations budgétaires, comptables et financières des ZAE gérées en régie par un EPCI doivent être isolées et il est donc indispensable de créer un budget annexe dans cette optique.

Les budgets annexes se caractérisent principalement par :

- L'isolation des opérations budgétaires et comptables qui permet d'extraire, avec précision et sécurité, un coût de production de la zone ;
- L'assujettissement à la TVA des opérations relatives aux ZAE,
- L'application de la nouvelle instruction budgétaire et comptable M 57 ;
- La durée déterminée de ces budgets. Une fois la dernière parcelle cédée, le

budget annexe doit être clôturé.

- L'information au préalable du comptable public de la création d'un budget de ZAE.

La future zone d'activité économique *Fernand Gonnet* se situe avenue Fernand Gonnet à Camaret-sur-Aygues, sur les parcelles référencées au Cadastre section AY n°7, 186, 187 et 189.

Le budget annexe de cette zone d'activité économique va permettre de commercialiser environ 14 000 m² sur les 23 500 m² en cours d'acquisition.

Le conseil communautaire est donc appelé à approuver la création et l'ouverture du budget annexe de la zone d'activité économique (ZAE) *Fernand Gonnet* à Camaret-sur-Aygues.

Le rapporteur entendu,

Délibération
n°2023-023

Création du budget
annexe de la zone
d'activité économique
Fernand Gonnet à
Camaret-sur-Aygues
/ APPROBATION

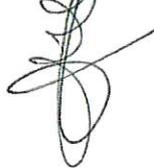
Le conseil délibère,

Approuve la création et l'ouverture du budget annexe de la zone d'activité économique (ZAE) *Fernand Gonnet* à Camaret-sur-Aygues, selon les caractéristiques précisées ci-dessus,

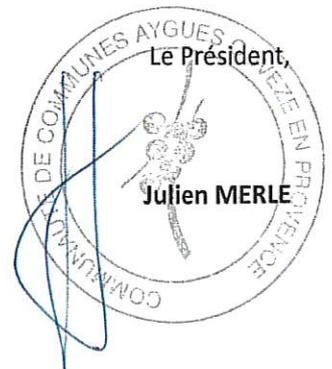
Précise que le budget primitif 2023 de cette zone d'activité sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Le secrétaire de séance,



Le Président,



Julien MERLE

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

Le: 28/03/2023

Et notification

Du: 28/03/2023